

*Loi fédérale sur l'imputabilité* et Plan d'action

Engagements et mesures proposées

Ce tableau résume les mesures que le gouvernement présente au Parlement pour étude dans la Loi fédérale sur l'imputabilité ainsi que les actions prévues dans le Plan d'action qui s'y rattache. Pour plus d'information, consulter le site www.imputable.gc.ca.

| Engagement | Mesures proposées |
|--|--|
| Réformer le financement des partis politiques | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nouvelles limites quant aux contributions que des particuliers peuvent verser aux partis ou aux candidats ✓ Interdiction aux sociétés, syndicats et organisations de verser des contributions aux partis ou aux candidats ✓ Prolongation de la période au cours de laquelle une poursuite peut être intentée par suite d'infractions à la <i>Loi électorale du Canada</i> |
| Interdire le versement de contributions secrètes aux candidats politiques | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Interdiction pour les candidats d'accepter des cadeaux qui pourraient être perçus comme des moyens de les influencer ✓ Interdiction de transférer aux candidats ou aux partis politiques des fonds détenus en fiducie ✓ Pouvoirs conférés au nouveau commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique lui permettant d'ordonner que des fiducies ne servent pas à des fins politiques ou qu'elles soient liquidées |
| Renforcer le rôle du commissaire à l'éthique | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nouvelle <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i> ✓ Intégrer les fonctions du commissaire à l'éthique et du conseiller en éthique du Sénat pour créer le nouveau poste de commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique ✓ Pouvoirs conférés au nouveau commissaire, qui devra avoir de l'expérience dans le domaine judiciaire ou quasi judiciaire, pour imposer des amendes aux contrevenants et examiner les plaintes du public ✓ Interdiction aux ministres de voter sur des questions liées à leurs intérêts commerciaux ✓ Élimination du recours aux « pseudo-fiducies » |

| Engagement | Mesures proposées |
|--|---|
| Renforcer la <i>Loi sur l'enregistrement des lobbyistes</i> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Interdiction pour les ministres, le personnel des cabinets de ministre et les hauts fonctionnaires d'exercer du lobbying pendant cinq ans après avoir quitté leur poste ✓ Interdiction de verser et d'accepter des honoraires conditionnels ou des contreparties liées aux résultats ✓ Obligation d'enregistrer les contacts avec des titulaires de charge publique de haut rang ✓ Nouveau poste de commissaire au lobbying indépendant doté d'un solide mandat pour mener des enquêtes sur les infractions à la nouvelle <i>Loi sur le lobbying</i> et au <i>Code de déontologie des lobbyistes</i> |
| Garantir la transparence de la budgétisation grâce à un directeur parlementaire du budget | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nouveau directeur parlementaire du budget chargé d'appuyer les députés et les comités parlementaires en leur fournissant des analyses indépendantes sur des questions économiques et financières ✓ Mises à jour trimestrielles des prévisions financières gouvernementales par le ministère des Finances |
| Nommer des personnes qualifiées au gouvernement | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Processus uniforme de nomination des mandataires et hauts fonctionnaires du Parlement, favorisant un rôle déterminant pour le Parlement ✓ Nouvelle commission des nominations publiques chargée de surveiller la nomination des membres des organismes, conseils et commissions ✓ Élimination du droit de priorité de nomination des adjoints ministériels qui postulent des postes de la fonction publique |
| Assainir l'adjudication des contrats gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Engagement consacré par la loi envers l'équité, l'ouverture et la transparence du processus de passation des marchés ✓ Adoption de mesures d'intégrité visant tous les contrats gouvernementaux ✓ Vérificateur de l'approvisionnement indépendant chargé d'examiner en permanence les pratiques d'adjudication des contrats ✓ Code de conduite pour l'approvisionnement |
| Assainir les méthodes de publicité et de recherche sur l'opinion publique du gouvernement | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Obligation de publier dans les six mois les résultats des recherches sur l'opinion publique ✓ Interdire les rapports verbaux ✓ Engagement consacré par la loi envers l'équité, l'ouverture et la transparence du processus de passation des marchés relatifs à la publicité et à la recherche sur l'opinion publique |

| Engagement | Mesures proposées |
|--|--|
| Offrir une vraie protection aux divulgateurs | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Commissaire à l'intégrité du secteur public ayant le pouvoir d'assurer le respect de la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i> ✓ Nouveau tribunal indépendant ayant le pouvoir d'ordonner des recours et des mesures disciplinaires ✓ Meilleure protection pour tous les Canadiens et Canadiennes qui divulguent des actes répréhensibles commis au sein du gouvernement ✓ Plus d'information publique sur les actes répréhensibles |
| Renforcer la législation sur l'accès à l'information | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Extension de l'application de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> aux entités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ sept mandataires et hauts fonctionnaires du Parlement : les bureaux du commissaire à l'information, du commissaire à la protection de la vie privée, du commissaire aux langues officielles, du directeur général des élections, du vérificateur général, du commissaire à l'intégrité du secteur public et du commissaire au lobbying ○ sept sociétés d'État : Postes Canada, VIA Rail, la Société Radio-Canada, Énergie atomique du Canada, Exportation et développement Canada, le Centre national des Arts et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public ○ trois fondations : la Fondation canadienne pour l'innovation, la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ✓ Projet de loi qui tient compte des recommandations du commissaire à l'information et un document de travail déposés pour examen et discussion |
| Renforcer les pouvoirs de la vérificatrice générale | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nouveaux pouvoirs conférés à la vérificatrice générale pour lui permettre de faire des vérifications auprès de particuliers et d'organisations qui reçoivent de l'argent du fédéral ✓ Obligation légale de soumettre les programmes subventionnaires à des examens ministériels permanents ✓ Établissement d'un groupe indépendant d'experts chargé de recenser les obstacles auxquels font face les personnes qui cherchent à obtenir des subventions et des contributions |
| Renforcer la vérification et la responsabilisation des ministères | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Désignation des sous-ministres à titre d'administrateurs des comptes ✓ Processus clair de résolution des différends entre les ministres et les sous-ministres ✓ Renforcement des fonctions de vérification interne dans les ministères ✓ Renforcement des structures de gouvernance des sociétés d'État ✓ Peines plus sévères pour l'utilisation frauduleuse des fonds publics ✓ Méthode uniforme pour promouvoir le respect des lois et des politiques et assurer l'exécution des mesures disciplinaires |
| Créer un poste de directeur des poursuites pénales | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nouveau directeur des poursuites pénales indépendant chargé d'intenter des poursuites au criminel dans les cas d'infractions aux lois fédérales |

